



Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves,

Objet : Dispositif « Devoirs faits »

Madame, Monsieur,

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à la réalisation par l'élève des devoirs demandés par ses professeurs et à l'acquisition de méthodologie dans le travail personnel.

L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège. Les heures proposées dans le cadre du dispositif ne suffisent pas toujours à ce que la totalité du travail personnel de l'élève soit réalisé, l'important étant que les élèves acquièrent les outils pour travailler seuls. Trois ateliers seront proposés selon l'autonomie et les besoins des élèves.

L'élève devra traiter prioritairement, durant le temps de « devoirs faits » un travail jugé difficile, une leçon non comprise, ou qu'il a du mal à mémoriser. Cela nécessite qu'il emmène le matériel nécessaire.

L'élève rentre chez lui en sachant ce **qu'il lui reste à faire.**

Vous trouverez ci-dessous le planning des plages horaires proposées, ainsi que le coupon réponse à remettre au professeur principal, le plus rapidement possible car le nombre de places est limité. Cette année, « Devoirs faits » commence le lundi 09 octobre 2023.

Recevez, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean ARNOUX



**COUPON RÉPONSE À REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL**

Je soussigné(e).....responsable de l'élève ..... classe .....

Souhaite inscrire mon enfant

ne souhaite pas inscrire mon enfant

lundi	cochez	mardi	cochez	jeudi	cochez
15h30/16h30		15h30/16h30		15h30/16h30	
16h30/17h30		16h30/17h30		16h30/17h30	



Après inscription, toute absence devra être justifiée par écrit auprès de la vie scolaire.

Le retour des élèves à 17h30 est à la charge des familles.

Date :

Signature :